

Mer 06	Jeu 07	Ven 08	Sam 09	Dim 10	Lun 11
4 / 14	7 / 18	7 / 19	7 / 15	4 / 20	9 / 20
0.8 / 1.3	1.6 / 2.4	1.6 / 2.8	0.3 / 0.9	0 / 0	0 / 0

Cette semaine :

- **Données météorologiques**
- **Excoriose**
- **Oïdium**
- **Black-rot**
- **Mildiou**
- **Vers de la grappe**
- **Erinose**
- **Divers**
- **Mesures agro-écologiques**

Stades phénologiques et données météorologiques



Bourgeon dans le coton - IFV



Pointe verte - IFV

Les stades observés sur le vignoble s'échelonnent entre "bourgeon dans le coton" pour les situations les plus tardives à "sortie des feuilles" pour les situations de Gamay et Loin de l'œil les plus précoces. La majorité des parcelles est au stade "bourgeon dans le coton".

DONNEES METEOROLOGIQUES



Gel sur le vignoble:

Les trois matinées de gel du 3, 4 et 5 avril ont impacté les parcelles à des degrés divers. Les dégâts les plus importants sont observés sur des parcelles précoces et celles situées en bas fonds. Les secteurs les plus impactés sont une nouvelle fois Cunac, Cambon, Lavaur et Montans et Brens en bordure du Tarn. Certaines parcelles sont impactées à plus de 50%. Ailleurs, la

moyenne des dégâts se situe à environ 5%, ils peuvent monter jusqu'à 30% au maximum. Des dégâts significatifs sont aussi signalés sur les plantiers.

Les dégâts estimés à ce jour ne sont pas comparables à ceux enregistrés en 2021 et demandent encore à être affinés.

Météorologie:

Pour la semaine à venir, un petit passage pluvieux est annoncé pour mercredi. Les températures doivent repartir à la hausse et devenir très douces à partir de dimanche.

EXCORIOSE

Analyse de risque

Symptômes



Symptômes en hiver.



Symptômes en été.

Observations au vignoble

Des symptômes d'excoriose sur bois d'un an peuvent être observés sur les cépages Loin de l'œil, Gamay, Syrah, Duras et Fer servadou.

Préconisations

Conditions d'intervention

La lutte contre l'excoriose est uniquement préventive. Elle dépend surtout des symptômes trouvés à la taille et des prévisions météorologiques : un temps sec lors des stades « sortie des feuilles » (stade 6 ou stade D) à « 2-3 feuilles étalées » (stade 9 ou stade E) rend le traitement inutile.

Le stade d'application est imminent sur les parcelles les plus précoces. En l'absence de pluie, tout traitement est inutile.

En présence de symptômes et si un risque de pluie est annoncé, il est conseillé de faire deux applications :

La première sera réalisée au stade « sortie des feuilles » (stade D) et la deuxième application au stade « 2-3 feuilles étalées » (stade E). Attention, il faut tenir compte du stade des bourgeons de la base : 50% des bourgeons doivent avoir atteint le stade visé.

* *Microthiol Spécial Disperss, Sulfurix LS, Citrothiol DG et autres spécialités ; soufre mouillable ; 12,5kg/ha soit 1,25 kg/hL sur la base de 1000L/ha (dose homologuées), 8-10 kg/ha (dose conseillée), (2 applications max).*

En pratique : Il est conseillé de réaliser les traitements contre l'excoriose à des volumes/hectare importants de façon à bien mouiller les bois de taille, les bourgeons et les premières feuilles. L'idéal étant d'utiliser des panneaux récupérateurs.



Stade D ou 6.



Stade E ou 9.

Alternatives

Élimination des bois atteints à la taille. Les spécialités à base de soufre sont des produits de biocontrôle.

A retenir

Intervenir si présence de symptômes et si risque de pluie.

OIDIUM

Analyse de risque

La période de sensibilité commence au stade "2-3 feuilles étalées" sur les parcelles sensibles ou ayant subi de fortes attaques l'année dernière.
Sur les parcelles classiques, on attend le stade 17 "boutons floraux séparés" pour démarrer la protection.

Préconisations

A ce jour, les interventions sont inutiles.

A retenir

Le stade de sensibilité n'est pas atteint.

BLACK-ROT

Analyse de risque

Une forte pluie au stade apparition des premières feuilles peut engendrer les toutes premières contaminations sur les parcelles présentant un historique et/ou des baies momifiées. **Surveillez l'avancement des stades sur vos parcelles sensibles.**

Préconisations

Surveillez le risque de pluie et l'apparition du stade sortie des feuilles sur les parcelles présentant des facteurs de risques (notamment taille rase et dégâts en 2021).

Les produits à base de soufre ne sont pas homologués mais ont une efficacité secondaire démontrée à 8 kg/ha.

Il est possible de faire des traitements mixtes avec l'excoriose.

Alternatives

Les produits à base de soufre ne sont pas homologués mais ont une efficacité secondaire démontrée à 8 kg/ha.

Mesure prophylactiques : En 2021 de nombreuses parcelles ont subi de fortes attaques. Eliminer les sources d'inoculum présentes sur les baies momifiées et les rameaux permettra de faire baisser la pression.

A retenir

Selon les prévisions actuelles le risque de pluie est faible.

MILDIU

Analyse de risque

Pour qu'une contamination ait lieu, il faut :
*que le stade "2-3 feuilles étalées" soit atteint
*que les oeufs de mildiou soient mûrs
*un niveau de précipitation suffisant.

A ce jour, aucune de ces trois conditions n'est atteinte.

Préconisations

Pas de traitement à prévoir dans les prochains jours.

A retenir

Les facteurs de risque ne sont pas encore réunis.

VERS de la GRAPPE

Analyse de risque

Observations

Le tout premier papillon a été piégé il y a une semaine sur le secteur de Rabastens. En revanche, cette semaine aucun papillon n'a été relevé dans les pièges.

Analyse de risque

Pensez à mettre en place des pièges. Les données de piégeages permettent de suivre la dynamique de vol des eudémis et ainsi de mieux cibler les observations et interventions.

Préconisations

Aucun traitement n'est à envisager.

Pour ceux qui mettent en place de la confusion sexuelle, la pose des diffuseurs doit être effective une semaine avant le début des vols. **A ce jour, les diffuseurs doivent être en place.**

Alternatives

La confusion est une méthode biocontrôle.

A retenir

Posez les pièges et les diffuseurs doivent être en place sur les parcelles confusées.

ERINOSE

Analyse de risque

**Symptômes**

Formation de boursofflures sur la face supérieure des feuilles. Ces cloques prennent souvent une couleur rouge.

Nuisibilité

Sur certains secteurs ou parcelles, cet acarien (ou phytopte) se développe de manière importante. Il occasionne parfois des dégâts sur inflorescence. En 2021, des symptômes ont été observés en tous secteurs mais avec de faibles intensités.

Seules les parcelles avec un fort historique de dégâts doivent faire l'objet d'une intervention.

Préconisations

Les traitements doivent être réalisés précocement, dès le stade pointe verte. Le stade d'application est atteint sur les parcelles les plus précoces.

Sur les parcelles à historique (type Muscadelle), un à deux traitements précoces au soufre mouillable, permettent de limiter les populations. L'application doit être ciblée et peut être couplée avec la lutte contre l'excoriose.

* *Produits à base de soufre mouillable ; 20kg/ha (dose homologuée) soit 2kg/hL sur la base de 1000L/ha ; 8kg/ha (dose conseillée) ; Héliosoufre 7,5L/ha (dose homologuée) ; 5L/ha (dose conseillée)*

Lorsque la cible est l'érinose, le nombre d'application maximum est de 4 pour Héliosoufre et de 1 pour les autres spécialités à base de soufre.

Alternatives

Favoriser les populations de typhlodromes. Les spécialités à base de soufre sont des produits de biocontrôle.

A retenir

Intervenez seulement sur les parcelles sensibles.

MESURE AGRO-ÉCOLOGIQUE

La confusion sexuelle: une méthode de lutte contre les vers de la grappe, respectueuse de l'environnement

La confusion sexuelle est une méthode de lutte listée dans les biocontrôles, elle est autorisée en Agriculture biologique.

Cette technique présente de nombreux avantages: aucun risque de toxicité pour l'utilisateur, le respect de la faune auxiliaire, l'absence de résidus dans le raisin, elle est sans impact sur l'environnement.

Les phéromones contenues dans les diffuseurs sont spécifiques des vers de la grappe et perturbent la reproduction, elles empêchent les mâles de localiser les femelles. Afin de saturer l'atmosphère en phéromones, de nombreux diffuseurs doivent être placés dans les vignes.

Les diffuseurs

Trois types de diffuseurs sont disponibles:

- BIOotwin L (*Lobesia botrana*): le nombre de diffuseurs est compris entre 225 et 250 par hectare, en fonction de la configuration de la parcelle. Pose des diffuseurs un rang sur trois (écartement entre les rangs de 2,2 m).



Biotwin L

- Rak : le nombre de diffuseurs nécessaire est d'environ 500 par hectare, mais les bordures d'îlots doivent être renforcées ce qui selon la taille et la forme de l'îlot porte le nombre de diffuseurs entre 550 et 600 par hectare. Pose des diffuseurs un rang sur deux (écartement entre rang de 2,2m).



Rak

- Puffer : 2,5 diffuseurs en moyenne par hectare, au maximum 4 par hectare.



Puffer

La mise en oeuvre

- Le dispositif doit être mis en place sur une zone homogène avec l'accord de l'ensemble des viticulteurs du secteur, c'est un moyen de lutte collective.

- La pose des diffuseurs doit avoir lieu avant le début du vol de G1.

- Un diffuseur couvre une surface qui varie entre 20 et 40m², selon le modèle utilisé.

- Il faudra surveiller les parcelles confusées et être vigilant sur celles à fort historique vers de la grappe, lors des premières années de confusion. Si besoin la lutte pourra être complétée par l'application d'un insecticide.

- Cette méthode de lutte est cumulative. Si la pression est forte, il faudra plusieurs années pour arriver à abaisser les niveaux de population.

Pour le plan de pose des différents diffuseurs, il faut suivre les recommandations du fournisseur.

DIVERS

Mange bourgeon: Des dégâts ont été observés cette semaine sur une parcelle de Gamay.



Mange bourgeon
Photo Vinovale

Escargots :

Les conditions actuelles ne sont pas favorables à la sortie de ces mollusques. L'importance des dégâts est liée à la pluviométrie.

Préconisations :

Les traitements se font sous forme d'appâts granulés déposés au sol. Les granulés doivent être mis en place tôt pour être efficace. L'efficacité diminue lorsque les escargots sont déjà dans la souche. Les applications doivent être renouvelées en cas de fortes pluies.

* *Sluxx HP, Iron Max (homologation en bio), phosphate de fer, 7kg/ha (dose homologuée)*

Alternative :

Le phosphate de fer est une solution de biocontrôle.

Prochain bulletin le 12 avril

Pensez à utiliser les équipements de protection appropriés pour chaque traitement

La liste des mesures alternatives sur : https://tarn.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Occitanie/074_Inst-Tarn/1-PRODUCTIONS_TECHNIQUES/Viticulture/Documents_techniques/Protection_vignoble/liste_alternatives_prophylaxie_2019.pdf



Action cofinancée par le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et l'agence de l'Eau Adour Garonne - L'Europe investit dans les zones rurales

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique du Tarn. Il s'appuie sur le réseau d'observation des vignes réparti sur cette même zone géographique. Il est réalisé à l'aide de modèles validés (mildiou), d'autres en cours de validation (oidium) qui tiennent compte des prévisions météorologiques. Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du dernier BSV consultable sur les sites internet de la DRAAF Occitanie (<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr>) et de la CRA Occitanie (www.occitanie.chambre-agriculture.fr). Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur l'ensemble de la parcelle. Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Les produits cités peuvent être trouvés sur le site internet e-phy : <http://ephy.anses.fr>. Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation (voir la fiche Bonnes pratiques d'utilisation des produits phytos). N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques.

La Chambre d'agriculture du Tarn est titulaire d'un contrat d'assurance n°07011424 - 2128 av 02 garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytopharmaceutiques.

La Chambre d'agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Siège social : 96 rue des agriculteurs
BP 89 - 81003 ALBI Cedex
Tél.: 05 63 48 83 43 - Fax: 05 63 48 83 09
Email : accueil@tarn.chambagri.fr
Rédigé par : Virginie VIGUES, Thierry MASSOL,
Marie Laure MURATET
v.vigues@tarn.chambagri.fr - 06.61.99.57.86
t.massol@tarn.chambagri.fr - 07.86.17.86.03
ml.muratet@tarn.chambagri.fr - 06.69.32.70.75

